

ENTRER AU SENEGAL

Edition 2011

VOUS ETES ETRANGER,

- **Vous souhaitez explorer les opportunités d'affaires
au Sénégal ?
.....Effectuer une prospection sur le terrain ?**

- **Vous désirez travailler au Sénégal ?**

- **Vous souhaitez recruter un étranger**

POUR VOUS,

**LES PROCEDURES D'ENTREE AU SENEGAL POUR
RAISONS PROFESSIONNELLES**

1. VISA D'ENTREE AU SENEGAL

Pièces à fournir

- Demande motivée adressée au Directeur Général de l'APIX précisant l'objet de la visite et la fonction des membres de la délégation;
- Copie du passeport de chaque membre de la délégation ;
- Copie des statuts de la société.

2. VISA D'UN CONTRAT DE TRAVAIL TYPE EXPATRIE

Durée de validité : 1 an

Pièces à fournir

- Demande de l'employeur adressée au Directeur du Travail pour homologation du contrat ;
- Contrat de travail (original + 3 copies) ;
- Copie du passeport (4 copies) ;
- Extrait du casier judiciaire (original + 3 copies) ;
- Certificat de visite et contre visite (original + 3 copies)

Pour plus d'informations,



52-54 rue Mohamed V
BP 430 – CP 18524 DAKAR-SENEGAL
TEL: +221 33 849 05 55
FAX: +221 33 823 94 89

infos@apix.sn

www.creationentreprise.sn